

Tarifs TTC applicables

TVA non applicable : article 256 B du CGI

Le vendeur remet systématiquement un devis gratuit et personnalisé, à l'usager à qui il propose une prestation Service d'Autonomie à domicile

Interventions en mode prestataire :

Nous sommes l'employeur des intervenants à domicile.

<p>Aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne :</p>	<p>Tarif horaire :01/04/2025</p>
<ul style="list-style-type: none"> * aide au lever et au coucher * aide à la toilette * aide à l'habillage * aide aux repas 	<p>27.21 € TTC (prise en charge APA) + supplément de 3.00€ / h à partir du 01/07/2025 soit 30.21 € TTC</p>
<p>Accompagnement dans les activités de la vie sociale :</p>	<p>27.21€ TTC (prestation de compensation du handicap et aide-ménagère)</p>
<ul style="list-style-type: none"> * accompagnement dans les activités domestiques, de loisirs * assistance administrative 	<p>Tarif horaire 01/01/2025 :</p>
<p>Accompagnement des personnes dans leur déplacement en dehors du domicile :</p>	<p>26.80 € TTC (caisses de retraite) + supplément de 3.20 € / h à partir du 01/07/2025 soit 30.00 € TTC</p>
<ul style="list-style-type: none"> * aide à la mobilité et au transport 	<p>Tarif Horaire 100 % payant ou heures en sus de la prise en charge au 01/03/2025 :</p>
<p>Autres actes de la vie quotidienne :</p>	<p>30.00 € TTC</p>
<ul style="list-style-type: none"> * entretien de la maison et travaux ménagers * préparation des repas * courses 	

Les frais kilométriques seront facturés lors des déplacements avec le véhicule personnel de l'intervenant en supplément du tarif horaire de la prestation soit 0.60€ /km

Modalités de paiement :

Le client pourra régler par :

Chèque CESU pré-financé Virement bancaire ou postal

Prélèvement automatique

Espèces étant précisé que ce moyen de paiement n'ouvre pas droit à l'avantage fiscal prévu par l'article 199 sexdecies du code général des impôts